SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_013-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-013 – FINANCES - Demande de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de la Préfecture et autres organismes, pour la rénovation et agrandissement de la maison de l'enfance

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
26	15	14	pour : contre :	21 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mercredi 11 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Éric MAHÉ, Claudine PELTIER, Jean-Paul LE BIHAN, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, François PÉRIN, Josiane HENRY, Annie PÉRIN, Jean-Pierre COSTEMALE, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY ;

Pouvoirs : Céline BERCETCHE a donné pouvoir à Patrick CAILLEAU, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Stéphane PEDRONO a donné pouvoir à François PÉRIN, Hervé RIO a donné pouvoir à Josiane HENRY, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Éric MAHÉ, André MARNIER a donné pouvoir à Sylviane PEDRON ;

Absence : Céline BERCETCHE, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Maryse GOUBIN, Hervé RIO, Nadine GUILLON, Stéphane BODIGUEL, Vincent TANGUY, Thierry JOUBERT, Sophie LOLIVE, André MARNIER,

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations n°2020-32 du 15 juin 2020 et n°2020-82 du 22 septembre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_013-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDÉRANT la libération partielle de la Maison de l'Enfance à la suite de la création de la crèche *Ty Petons* en juin 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de regrouper l'ensemble des accueils périscolaires et extrascolaires (enfants de 6 à 12 ans) sur un site unique afin d'améliorer le service rendu aux familles et de rationaliser les coûts de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation et d'extension de la Maison de l'Enfance s'inscrit dans une démarche de performance énergétique, de qualité d'usage et de construction durable, conforme aux orientations de la DETR et au référentiel « DETR et Bien Vivre en Bretagne » ;

CONSIDÉRANT que ce projet est éligible à des financements de l'État (DETR) ainsi qu'à d'autres subventions (Golfe Morbihan Vannes Agglomération, CAF, et autres partenaires) ;

Le projet prévoit notamment :

- une rénovation thermique globale du bâtiment existant (isolation, menuiseries, chauffage, ventilation, éclairage LED) ;
- un réaménagement fonctionnel et une extension des espaces d'accueil périscolaire ;
- le raccordement au réseau de chaleur bois géré par la SPL Golfe Énergies Renouvelables.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **2 127 000€ HT**.

Il est proposé de solliciter une subvention **DETR à hauteur de 282 000 €**, la commune assurant le financement du solde, sous réserve de l'obtention d'autres subventions.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité

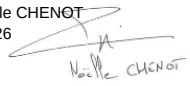
SOLLICITE une subvention au titre de la DETR ainsi qu'auprès de l'ensemble des financeurs susceptibles de soutenir l'opération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions ;

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_013-DE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 18 février 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 21/02/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX